



Déclaration CAPD du 28 Mars 2014

Monsieur le Directeur Académique

Cette CAPD se tient après la journée nationale de mobilisation interprofessionnelle organisée pour refuser les dégradations engendrées par la politique actuelle, qu'il s'agisse d'emplois, de salaires et de pouvoir d'achat, d'accès aux services publics ou encore de protection sociale.

La fonction publique et les services publics, pourtant créateurs de richesse et qui participent au développement de l'activité économique, ne sont pas soutenus et développés à la hauteur nécessaire et le changement tant annoncé n'est toujours pas au rendez-vous.

A nouveau, le salaire net des agents de l'état va diminuer du fait en particulier du gel du point d'indice pour la 4^e année consécutive et de l'augmentation de la retenue pour pension.

S'ajoutent également les inquiétudes liées aux conditions de travail inconnues des personnels pour l'an prochain avec la réforme des rythmes. Le contre rapport national publié par le SNUipp-FSU montre que les contingences matérielles ont pris le pas sur l'intérêt de l'enfant et sur l'organisation du temps de travail des enseignants.

De nouvelles problématiques et de réelles difficultés liées au manque d'anticipation surviennent : nombre très important d'enfants à prendre en charge, besoin en personnels, manque de moyens des petites communes...

Une réforme de transformation de l'école est nécessaire pour la rendre plus démocratique, plus égalitaire, mais pas pour se limiter au seul retour d'une matinée supplémentaire de classe dans la semaine.

Pour assurer la réussite des apprentissages des élèves, la seule réforme des rythmes manque d'ambition. D'autres mesures sont d'abord nécessaires : moyens humains (effectifs, remplacement, nouveaux dispositifs), formation initiale et continue de qualité, RASED...).

C'est pourquoi, Le SNUipp-FSU continue de demander la réécriture de ce décret sur les rythmes scolaires, considérant qu'actuellement, les conditions ne sont pas réunies pour améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels.

Concernant les personnels justement, beaucoup vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales. En effet le taux de satisfaction aux permutations informatiques, même s'il s'améliore très légèrement par rapport à l'an passé, reste très en deçà de ceux enregistrés avant 2011. Le SNUipp-FSU dénonce la constante dégradation depuis 2010 de ce mouvement interdépartemental et ce malgré les dernières modifications du barème. Nous sommes sollicités par un grand nombre de collègues, certains dans des situations de grande détresse. Quelles réponses pouvons-nous leur apporter ? Quelle sera la situation des INEAT/EXEAT ?

Cette CAPD traitera des postes adaptés : une des conséquences de la dégradation des conditions de travail et de l'allongement de carrière montre une fragilité de plus

en plus importante des collègues. Au final, seuls 5 nouveaux collègues vont pouvoir obtenir un poste adapté.

Le SNUipp-FSU salue le travail important effectué par les différents interlocuteurs de l'administration lors du groupe de travail mais il déplore que nombre de collègues soient encore exclus du dispositif et se retrouvent dans des situations douloureuses. Nous demandons que ces collègues puissent bénéficier d'un allègement de service lorsqu'ils l'ont demandé.

En ce qui concerne les départs en stages CAPA-SH, suite aux suppressions de postes massives de RASED, un nombre croissant d'élèves est en très grande difficulté sans aucun moyen pour les aider, ce depuis plusieurs années. Il est donc urgent de former des enseignants spécialisés. Et si le nombre de candidats diminue il vous revient de vous interroger sur la formation elle-même, sur les lieux de stages. En effet des collègues ne se trouvent pas sur un lieu de stage leur permettant de mettre en place les objectifs spécialisés de leur formation. Il y a des collègues en souffrance et certains démissionnent. Ce processus de formation ne doit pas répugner les collègues. Le SNUipp-FSU vous demande de lancer un nouvel appel à candidatures dans toutes les options où le nombre de postes vacants est supérieur au nombre de candidatures retenues, afin de permettre de couvrir a minima le nombre de postes vacants dans le département et d'autoriser autant de départs en stage CAPASH qu'il y a de postes vacants dans chacune des options.

Puisque cette CAPD traite aussi de la direction nous souhaitons être informés des motifs de refus d'inscription sur la liste. Ensuite nous tenons à exprimer ici notre désaccord avec le « Questionnaire sur les assistants(es) d'éducation AVSi » à remplir par le directeur » reçu dans certaines écoles. Les termes « manière de **servir** » par exemple sont extrêmement maladroits et inappropriés. Au delà de la charge de travail supplémentaire, alors que le chantier sur la direction d'école a acté un allègement des tâches administratives, cette demande place bien les directeurs dans une position hiérarchique que nous ne pouvons accepter.

Enfin nous voulons dénoncer la circulaire sur les temps partiels qui place des collègues dans une situation de fatigue, préjudiciables pour eux et pour leurs élèves. Cette gestion à courte vue est insupportable et inefficace puisqu'elle pousse les collègues aux arrêts maladie.

On ne peut pas transiger avec la réussite des élèves et la santé des collègues. La souffrance au travail est réelle, il faut l'entendre. Il faut non seulement rattraper le retard dont est victime l'école primaire mais il faut également amplifier l'investissement dans l'intérêt de tous. L'heure n'est pas aux renoncements mais aux engagements pour l'école et ses personnels.